**Présentation de la plateforme des commerces de Montpellier « je soutiensmescommercants.montpellier.fr »**

**Une plateforme de mise en relations des commerces de proximité et des consommateurs**

La plateforme [jesoutiensmescommercants.montpellier.fr](http://jesoutiensmescommercants.montpellier.fr) a pour but de soutenir les commerces de proximité durement éprouvés par la crise sanitaire de la COVID19 et de proposer une offre d'approvisionnement de proximité aux Montpelliérains.

Elle recense les commerces de proximité qui proposent des solutions de distribution innovantes pour leurs produits dans le respect des règles sanitaires, pendant la période de confinement. Elle permet aux commerçants de valoriser leur offre de produits disponibles à la vente (photos des produits, tarifs, modalités d’achats…) et de proposer des livraisons ou des retraits en magasins. Les consommateurs peuvent ainsi continuer à acheter dans leurs magasins et restaurants en toute sécurité.

L’objectif de cette plateforme est d’offrir à chaque visiteur un parcours simple d’utilisation, avec un moteur de recherche et des sélections thématiques. Les visiteurs ont ensuite la possibilité de commander en ligne si le commerce dispose déjà d’un service d’achat en ligne ou de contacter le commerçant par téléphone ou par formulaire.

**Comment s’inscrire quand on est commerçant ?**

Il suffit de se rendre sur la plateforme [jesoutiensmescommercants.montpellier.fr](http://jesoutiensmescommercants.montpellier.fr) ? et de cliquer sur inscription : <https://jesoutiensmescommercants.montpellier.fr/inscription>

**Est-on obligé d’avoir un site internet ou une boutique en ligne quand on est commerçant ?**

Non. On peut aussi simplement enregistrer des produits sur la plateforme et communiquer un numéro de téléphone. La finalisation de l’achat se fera lors d’un rdv en retrait en magasin.

**Peut-on faire des achats directement sur la plateforme** ?

Non. La plateforme permet de recenser tous les commerces qui s’adaptent lors de cette crise et qui proposent de la vente en ligne (boutique en ligne) ou un service de retrait en magasins. Une fois une boutique ou un produit identifié, le visiteur est renvoyé vers la boutique en ligne du commerçant ou vers un numéro de téléphone pour commander par téléphone.

**Comment faire si un commerçant n’a pas de boutique en ligne et souhaite en créer une ?**

Pour les commerçants qui n’ont pas encore de boutique en ligne, la Ville de Montpellier et la CCI Hérault peuvent les accompagner à la digitalisation.

1. Vous pouvez bénéficier de conditions préférentielles pendant la période du COVID auprès de trois "marketplace" développés à Montpellier.

www.localplace.fr

www. monquartier.shop

[www.trendaemarketplace.fr](http://www.trendaemarketplace.fr)

Par ailleurs il existe de nombreuses solutions en ligne pour vendre ses produits et les faire livrer. La plateforme les recensera tous sans exclusive.

2. La Ville de Montpellier et la CCI Hérault mettent également en place une formation à la digitalisation et vous proposent des e-formations.

Pour toute question sur la plateforme ou l'inscription à une e-formation : 0 800 710 860

ou support-numerique@montpellier.fr

**Si des commerçants veulent participer à une formation sur la digitalisation, merci de recenser leurs coordonnées - email et téléphone portable –afin de les recontacter pour la formation qui sera organisée. Puis les envoyer à** support-numerique@montpellier.fr